

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°081

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX AU CHATEAU DE RESTAURATION PARTIE OUEST DU LOGIS

Monsieur le Maire rappelle la passation d'un marché selon une procédure adaptée pour les travaux au château de restauration de clos et de couvert du reste du logis (Partie Ouest).

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Installation de chantier – Maçonnerie – Pierre de taille
Entreprise CANTEIRO pour un montant HT de 179 480.94 €
- Lot 2 : Charpente
Atelier DRUILHET pour un montant HT de 135 027.44 €
- Lot 3 Couverture
Entreprise MICHA MORIN pour un montant HT de 138 995.14 €
- Lot 4 Menuiseries
Atelier BADAROUX pour un montant HT de 68 220.00 €

Le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ces choix et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus pour les travaux au château de restauration de clos et de couvert du logis (partie Ouest).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

